

Dampierre en Graçay

2023



Bulletin municipal

LE MOT DU MAIRE



Pendant deux longues années, un virus maléfique s'est abattu sur nous. Suspendue au-dessus de nos têtes, la menace est parfois descendue dans nos corps, nous cloîtrant à nos domiciles.

La vie a repris un cours plus normal. Réunions et manifestations ont ressurgi. Le masque n'est plus obligatoire mais la menace persiste toujours à l'état latent.

Espérons que le covid soit derrière nous et que des lendemains qui chantent s'ouvrent devant nous.

Les catastrophes ne se sont pas arrêtées là : certaines régions se sont retrouvées sous les eaux alors que d'autres ont été victimes de sécheresses et d'incendies.

Le dérèglement climatique est désormais une réalité. Les gaz à effet de serre font courir un risque pour la vie sur terre. L'écologie, quand elle est scientifique, doit désormais faire partie de nos préoccupations quotidiennes.

Pour couronner le tout, la folie des hommes – du moins de quelques-uns – a ravivé la guerre sur le continent européen, avec des relents de guerre froide et de menace nucléaire.

La facture énergétique flambe. La faute à la guerre en Ukraine, dit-on. Soit, mais la facture gaz de notre mairie a été multipliée par plus de deux alors que la guerre n'était pas encore commencée. Cherchez l'erreur. N'y aurait-il pas aussi de la spéculation là-dessous ?

Et que dire du prix de l'électricité, sinon qu'il est lié à celui du gaz et au prix du marché européen ?

Il nous faut changer nos habitudes de consommation énergétique, que ce soit dans le logement, les transports, l'agriculture et l'industrie, pour remplacer les énergies fossiles, pétrole et charbon, par les énergies renouvelables. C'est ainsi que notre conseil municipal a réalisé deux parcs éoliens.

Pour les élus, un souci particulier : celui de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat. Elle a certes augmenté de 210 millions d'euros pour l'ensemble des collectivités, mais cela représente 0,8% de plus quand l'inflation est supérieure à 6%. Cette dotation devrait être indexée sur l'inflation.

Un autre souci : les collectivités rurales sont confrontées à la volonté de l'Etat de réduire les espaces constructibles. Il faudrait se contenter de construire dans les « dents creuses » et ne plus étendre nos villages. On nous rebat les oreilles avec « l'artificialisation des sols » et « la consommation d'espace ». Si l'un de vos terrains, jusque-là constructible, ne l'est plus, ce n'est pas la faute du maire et du conseil municipal. Pendant ce temps-là, les grandes métropoles dévorent l'espace agricole.

La crise matérielle et morale ne doit pas entraver l'activité d'entreprendre sur le plan local. Notre conseil municipal en est persuadé. Ouvrez ce bulletin, vous verrez que nous ne restons pas inactifs. Réalisations et projets se succèdent.

En ces temps de fêtes, en ces temps de nouvel an, nous prenons le temps de penser à nos familles, à nos amis, à notre milieu de vie, et c'est bien normal, c'est humain.

Alors, je prends le temps de vous souhaiter une année 2023 heureuse et paisible, une année où le bonheur l'emportera sur le malheur et vous apportera la santé tout d'abord, c'est le plus nécessaire, et la joie, la réussite professionnelle et familiale.

Nos vœux seront-ils suffisants pour conjurer la tristesse du monde ? Essayons de le croire et gardons l'optimisme sans lequel la vie n'est plus possible.

Le maire, Henri Letourneau

Etat-Civil 2022

MARIAGES

Julie LEONARDI et Nicolas GIRAUDON, le 16 avril



Sandra QUEIROS et Cédric PASQUIER, le 17 septembre

NOS PEINES

Ferdinand FERRANDIZ	le 21 janvier
Simone PIE	le 29 avril
Raymond TOUZIN	le 13 mai
Guy HECQUET	le 9 août
Gilles LECLERC	le 28 octobre
Francis RABIER	le 3 novembre



ARRIVEES

Mme Nathalie COURALLY et Mr Emmanuel REY 19 route de Nohant

Monsieur Bruno LECLERC 2, route de Vierzon

Mme Annaelle MORAND et Mr Gilles MORAND 1, chemin des Varennes

Mr Sylvain NUNES 1, chemin de la Fontaine

Mme E. ESSER et Mr A VAN ZANTEN 2, Les Chaumes

Mme Vanessa TOSTAIN et Mr Sébastien DONNER 1, lotissement les vignes

L'ECOLE



Cette année, nous avons fait du sport avec Luka, membre de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) du 14 au 18 novembre 2022. Nous avons pratiqué du tchoukball, du tir à l'arc, du golf, de l'ultimate et nous avons joué à la balle au prisonnier.

Nous allons recommencer une nouvelle semaine sportive du 5 au 9 juin 2023 en pratiquant du rugby et du poull ball.

Les élèves de CM1-CM2 de Dampierre-en-Graçay



Chaque mardi, nous allons à la bibliothèque de Dampierre-en-Graçay. Nous pouvons emprunter un livre, une BD, un manga ou un CD et le lire ou l'écouter à la maison. Mr DELATTRE et Mr PERROT nous accueillent à la bibliothèque et nous pouvons ainsi lire plein de livres !

Les élèves de CM1-CM2 de Dampierre-en-Graçay



Le Noël des enfants du RPI



Vendredi 16 décembre 2022 était une journée festive dans notre village.

Elle a commencé, en fin de matinée, par la venue, à la salle des fêtes, du Père Noël. Les élèves de CM1 CM2 l'y attendaient de pied ferme. Chaque enfant a ainsi pu se faire prendre en photo et a reçu un cadeau et un ballotin de friandises. Plus tôt dans la matinée, se sont les élèves de maternelle et de cycle 2 qui ont eu cette visite à l'école de St Georges.

Ensuite, cette journée, s'est poursuivie par la prise d'un repas de fête à la cantine scolaire. Pour cette occasion, l'employée communale et la secrétaire de mairie avaient préparé une très jolie table de fête ainsi qu'une surprise pour chacun des enfants présents. Elles ont créé un sapin de Noël en carton décoré de boules à l'effigie de chacun d'eux qu'ils ont ensuite pu ramener chez eux. Plusieurs élus ont partagé ce moment convivial avec les enfants.

Puis, les élèves scolarisés à St Georges ont rejoint les grands en début d'après midi à la Forgeresse. Un spectacle offert par les deux municipalités y était organisé. L'artiste « Georgette Brikhole » leur a raconté ses voyages autour du monde et ses différentes missions archéologiques. Ce fut un spectacle très interactif et apprécié de chacun. A la fin de la représentation, les enfants ont pu se délecter d'un goûter offert par l'association du restaurant scolaire de St Georges.

Et pour clôturer cette magnifique journée, un marché de Noël s'est tenu dans la cour de l'école. Les parents d'élèves ont organisé une vente de sablés de Noël faits par les parents bénévoles, une tombola et un coin jeux en bois qui fut apprécié des enfants. Les anciens de St Georges sont venus avec leurs crêpes, le restaurant scolaire avec le vin chaud et Mme Blanchard, conseillère municipale de St Georges, avec les marrons chauds. Tout l'argent récolté par ces diverses associations sera intégralement reversé à la coopérative scolaire et à l'APE Tourniquet pour financer la sortie scolaire de fin d'année à Guédelon.

Les habitants de Dampierre et des villages alentours, malgré le froid, sont venus en nombre se promener dans le marché de Noël y découvrir les divers exposants installés. Ainsi il était possible de discuter avec plusieurs producteurs locaux de leurs produits. Certains en ont profité pour faire leurs cadeaux de Noël.

Une magnifique journée sur le thème de Noël a été organisée en collaboration entre les deux mairies et les diverses associations des deux villages. On se donne rendez-vous l'an prochain à St Georges!



LES ARSOUILLES



L'association vous souhaite une bonne année 2023 remplie de joie, de convivialité et de bonheur d'être ensemble.

Dans l'espoir de nous retrouver bientôt lors d'une prochaine manifestation, prenez soin de vous et de vos proches.



Carnaval 2018

Les Arsouilles

L'Association EHEO Berry Limousin « Enfants Handicapés Espoir Ostéopathie »

Depuis maintenant trois ans notre village accueille l'association EHEO Berry Limousin un samedi par mois dans la salle des fêtes de la Forgeresse. Ainsi, différents enfants en situation de handicap, du Cher et de l'Indre, peuvent bénéficier de soins ostéopathiques à quatre, six et huit mains simultanément. Les professionnels sont bénévoles et certains arrivent de loin pour dispenser leur soins.

Tous les enfants, en bénéficiant, ont entre 0 et 18 ans. Leurs parents ont, auparavant, adhéré à l'association EHEO. Ensuite, toutes les séances sont gratuites. Ces manipulations permettent aux enfants de régler certains problèmes de fonctionnement internes ou externes et les soulagent.

Des moments d'échanges et de jeux sont de nouveau mis en place permettant aux enfants de s'exprimer différemment.

La maman, faisant le lien entre les familles et les ostéopathes, est elle même mère d'un jeune garçon porteur de Trisomie 21. Elle se nomme Aurélie Joly et vous pouvez la contacter au 06.81.21.02.42. N'hésitez pas à l'appeler si vous avez des questions.

Les ostéopathes intéressés peuvent, eux, joindre Claudia Mauco, ostéopathe référente au 06.25.25.43.17.

Soyons fiers de l'aide que nous pouvons, un jour,
tous apporter à un moment donné de notre vie !



Séances
à 4 et 8 mains



Moment de jeux entre
Lucas et Marceau



Une partie de l'équipe des ostéopathes

L'association des parents d'élèves APE TOURNIQUET



L'Association de Parents d'Élèves entame sa troisième année de fonctionnement.

Depuis sa création de nombreuses actions (vente de crêpes, de sapins et de sablés de Noël, Tombola, randonnées, chocolats de Pâques, Kermesse) ont été mises en place pour aider les familles et les deux écoles à financer divers matériels et activités pédagogiques.

Ainsi, la classe de Maternelle a pu avoir une dinette toute neuve et un tricycle, le Cours Préparatoire et les Cours élémentaires ont reçu une belle mallette de sciences et les Cours Moyens ont pu s'offrir du matériel de sport.

Tous les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal ont pu aller au Zoo Parc de Beauval en mai dernier.

Et les enfants ont pu fêter Halloween tous ensemble à Dampierre cette année.

Tout ceci entièrement financé par les activités menées tout au long des deux dernières années par l'Association.

L'année scolaire 2022-2023 sera une année très dynamique en projets puisque nous reconduisons toutes ces activités en commençant par la vente des sapins de Noël qui ont été livrés le 2 décembre et la confection des sablés vendus sur le marché de Noël de Dampierre le vendredi 16 décembre de 16h à 20h. Puis suivrons la vente des Galettes des Rois en janvier, le retour des crêpes en février et en mai, la randonnée fin mars, les chocolats de Pâques, la vente des brioches en juin et pour clôturer cette année, une Kermesse est prévue sur le site des Marnières à Dampierre cette année.

Toutes ces activités financeront la sortie de fin d'année à Guédelon pour tous les enfants du RPI.

Le nombre d'adhérents augmente chaque année. L'association est heureuse de pouvoir compter sur tous les parents bénévoles ainsi que sur tous les partenaires financiers, les généreux donateurs et les deux mairies. Sans eux l'association ne peut exister. Alors un grand Merci à tous et n'hésitez pas à nous rejoindre !

Pierre Macsay, habitant de St Georges, fut le premier Président de l'association. Il a choisi de laisser sa place et ses fonctions après deux années de service pour permettre à un autre parent de présider mais il reste bénévole et fait parti de la commission animation.

Laëtitia Rousseau, habitante de Dampierre, était jusqu'alors Vice Présidente en charge des relations entre les deux communes du Rpi. Elle est la nouvelle Présidente élue de l'association et reste en charge des relations intercommunales.

L'association a besoin de toutes les forces vives de nos deux communes car
"seul on va vite mais ensemble on va plus loin !"



Repas partage
et jeux aux
Marnières



Marché de Noël



Randonnée des écoliers



Lecture de contes



Halloween





Programme de l'APE pour 2023

13 janvier :

vente de Galettes des Rois en association
avec la boulangerie de Méreau

10 février :

vente de crêpes devant les deux écoles à 16h30

fin Mars :

La Randonnée des écoliers à St Georges-sur-la-Prée

Avril :

vente de chocolats de Pâques en partenariat
avec Initiatives et les chocolats Alex Olivier

5 Mai :

vente de crêpes devant les deux écoles à 16h30

2 Juin :

vente de brioche en association
avec la boulangerie de Méreau

Fin Juin :

Kermesse des écoles du RPI aux Marnières
à Dampierre-en-Graçay

Dampierre en Berry et d'Ailleurs

En avril 2022 plusieurs membres de notre association se sont rendus à Montargis afin d'assister à l'assemblée générale de la Fédération nationale des Dampierre de France. Cette rencontre a permis de partager un moment de convivialité autour d'un bon repas, avant de faire le point sur les activités passées et à venir.

Le bilan du dernier rassemblement qui s'est déroulé à Dampierre Saint Nicolas est plus que positif, et chacun s'accorde à dire que le vingtième anniversaire fut une belle réussite, tant nous avons plaisir à retrouver les cousins Dampierrois et à découvrir le patrimoine local.

Les délais étant trop courts pour l'organisation d'un rassemblement, en 2023 seule se tiendra l'assemblée générale annuelle. Néanmoins le rendez-vous est pris pour une prochaine rencontre dans le Jura en septembre 2024.

Nous vous souhaitons une belle année 2023
de partage et de joie.



Les membres de l'association.



DETENTE ET LOISIRS

Enfin depuis le début de la pandémie nous avons pu reprendre le rythme de nos activités.

- **Randonnée de Pâques** : 135 participants ont parcouru les chemins de notre commune et des villages voisins.
- **1^{er} juillet remise des calculatrices et des clés USB** aux 12 élèves du RPI Dampierre/St Georges entrants en 6^o.
- **24 juillet Brocante** : belle affluence d'exposants (70) et de chineurs.
- **17 septembre : circuit découverte.** Nous avons visité Anjouin, sa Laiterie Fromagerie (exposé de l'historique de celle-ci et dégustation de différentes sortes de fromages produits), visite du château de Laroche (son histoire, son architecture ainsi qu'une partie des salles de réception),visite de l'élevage caprin des Landes (présentation de l'exploitation, informations sur (l'alimentation du cheptel, les méthodes d'élevage, la traite et pour couronner le tout nous avons assisté en direct à la naissance de petits triplets), découverte et visite guidée par Mr le Maire de la gentilhommière de la Motte (historique, les douves et le parc) et présentation de la chapelle où sont encore apparentes des fresques murales d'une très grande qualité. Cet après-midi c'est terminé dans la bonne humeur autour d'un repas et des résultats du quiz.
- **Dimanche 11 décembre** par un froid polaire 144 courageux randonneurs de 6 à 87 ans ont pu admirer la campagne sous le givre mis en valeur par le soleil.



Fidèles à la tradition nous avons fait un don de 500€ à la coopérative scolaire et un de 70€ à l'association des parents d'élèves ce qui représente notre participation au marché de Noël.

Un grand merci aux participants, aux adhérents, aux bénévoles pour leur aide précieuse ainsi qu'à la municipalité qui nous met à disposition les salles et équipements communaux.

2022 s'en va, vive 2023 !





DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs

2023

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Assemblée générale : 3 février

- Lundi 10 avril : RANDO DE PÂQUES
-
- Dimanche 23 juillet : 32ème BROCANTE
-
- Samedi 16 septembre : 16ème CIRCUIT DÉCOUVERTE
-
- Samedi 25 novembre : DÎNER SPECTACLE
-
- Dimanche 10 décembre : RANDO DE NOËL
-



55 Ans et plus



Après la longue interruption de 2 ans due au COVID, notre club a tenu sa première réunion le mercredi 9 novembre 2022 à partir de 14h30.

Nous étions 16. Tout le monde a apprécié de se revoir, de bavarder, d'avoir des nouvelles les uns des autres et de jouer à la belote. l'après-midi s'est terminé par un petit repas: la fromagée suivie de compote de pommes , de biscuits et d'une tasse de café.

Nous vous préviendrons de la tenue de notre assemblée générale qui aura sans doute lieu courant janvier 2023

Le club des aînés





ASSOCIATION SAINT SYMPHORIEN

49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY

saint-symphorien.genouilly@laposte.net

Chers amis,

Samedi 23 juillet nous avons eu le plaisir de recevoir en l'église de Genouilly **Les Echos du Berry**, ensemble de 12 sonneurs qui a enchanté les nombreux spectateurs auxquels ils ont donné un large aperçu des multiples façons de sonner de la trompe de chasse.

Comme chaque année, nous avons continué à animer les Journées européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre et fait découvrir les principaux points remarquables de notre église.

Veillez **retenir la date du samedi 25 février 2023** : en effet, contrairement à d'habitude, nous organiserons non pas un concert mais un dîner dans le foyer rural.

Une bonne nouvelle : la Direction régionale des Affaires culturelles du Centre-Val de Loire - DRAC - a informé la Mairie qu'un premier acompte pourrait lui être versé dès la fin de l'année afin de l'aider à lancer et à financer la pose de vitraux, la réfection du sol du narthex, la consolidation des contreforts et la réparation de divers désordres dans la toiture. Monsieur le Maire et votre Président ont alors reçu le représentant local de la Fondation du Patrimoine pour lui demander de lancer au plus tôt le dossier de souscription desdits travaux en vue de leur réalisation en 2023.

Cependant les moyens de la DRAC restant limités, cette dernière a demandé à la Mairie de lui représenter début 2023 sa demande de réalisation de la réfection du retable central et son tableau représentant la Résurrection ainsi que le tableau représentant Saint Sylvain, tout en lui garantissant une aide financière dès 2024, année retenue pour le lancement de ces restaurations.

En conclusion, il semble que nous voyons enfin le bout du tunnel de cette œuvre de longue haleine dans laquelle nous nous sommes lancés avec la participation et le soutien des membres de l'associations qu'ils soient de Genouilly, de Dampierre ou de divers autres lieux, sans oublier les habitants de Genouilly et leurs édiles.

Nous vous rappelons que vous pouvez acheter à la bibliothèque des cartes postales ou de correspondance pour vos vœux de fin d'année. Sont également à votre disposition des crayons-bille, des encadrements de l'église et un livre commentant ses principaux chapiteaux et modillons. C'est aussi une façon d'aider l'association dans sa mission de valorisation du patrimoine de la commune.

Le Conseil d'administration et moi-même vous souhaitons une bonne fin d'année et une heureuse année 2023.

Le président,
Bruno GUENY

Rappel : il est encore temps pour les adhérents retardataires de s'acquitter de la cotisation annuelle (10€). Ceux qui le souhaitent peuvent aussi nous rejoindre ou nous soutenir par un don avant la fin de l'année : ils recevront un reçu fiscal.

Site : <https://saint-symphorien-genouilly.asso-web.com>
Page Facebook : Association-Saint-Symphorien-Genouilly

LES EOLIENNES

Les éoliennes des parcs d'Imbry et du Bois d'Olivet sont maintenant en service depuis plus d'un an. Elles sont parfaitement fonctionnelles.

Des élus d'une commune lointaine sont venus les visiter et nous poser nombre de questions pour les aider dans leur projet en cours : nous les avons informés au mieux.

Ces deux parcs ont rapporté en 2022 : 10 000€ pour la sauvegarde des chemins, plus 7000€ pour les éoliennes d'Imbry qui avaient une année pleine de fonctionnement, soit au total 17000€.

Pour janvier 2023, nous recevrons à nouveau 10 000€ pour les chemins + 7000€ pour les éoliennes d'Imbry + 7000€ pour celles du Bois d'Olivet, soit au total 24 000€. Idem pour les années suivantes.

D'autre part, nous avons un nouveau projet éolien, dit de « la Vergère », porté par l'entreprise Vensolair, qui comportera 4 machines, disposées chacune sur une commune différente. Il n'y en aura donc qu'une seule sur Dampierre.

La construction est prévue en 2027 ou 2028.

PROJET EOLIEN LA VERGERE

Communes de Massay, Saint-Hilaire-de-Court,
Dampier-En-Gracay et Saint-Georges-Sur-La-
Prée (18)

IMPLANTATION FINALE

LEGENDE

Limite communale	
Limite cadastrale	
Mat éolienne	
Plateforme empierrée	
Zone de suvol des pales	
Accès à créer et conservés durant l'exploitation	
Accès à créer et démantelés à la fin du chantier	
Accès à renforcer	
Poste de livraison	





LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Notre bibliothèque municipale est ouverte au public un lundi sur deux, de 17h30 à 18h30.

Une partie des livres en stock ont été donnés par des particuliers et enregistrés dans le système.

L'autre partie des livres, et CD audios vient de la Médiathèque départementale, et est renouvelé une à deux fois par an, selon notre demande et leurs possibilités.

Nous avons ainsi, en 2022, pu rendre 375 livres et recevoir 410 nouveaux livres plus récents, répartis entre romans, policiers, bandes dessinées, documents pour jeunes et pour adultes.

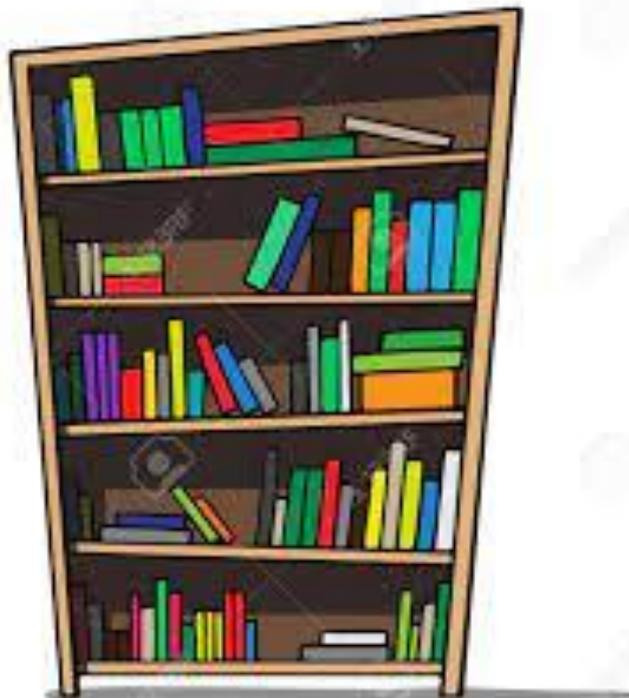
Par ailleurs, nous avons reçu cet automne un don de 200 livres, qui ont été intégrés dans le système. Nous remercions le donateur !

Très bonne nouvelle également : notre institutrice remplaçante, Madame Masson, a emmené les enfants de l'école, toutes les semaines à partir du 3 mai 2022, puis notre nouvelle institutrice, Madame Nicole, a pris le relais au retour des vacances de la Toussaint. Les enfants sont passionnés, et choisissent un livre chaque semaine.

Cette année 2022 nous aurons prêté, grâce à notre école, 450 livres environ.

Nous espérons pour 2023, qui sera une année complète pour l'école, atteindre les 700 livres.

Bonne lecture



**Syndicat Intercommunal
d'Alimentation
en Eau Potable
des Communes de**

**DAMPIERRE EN GRACAY
GENOUILLY
ST GEORGES SUR LA PREE**



Mairie, 49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY
Téléphone: 02 48 52 23 64
Courriel : siaep.genouilly.cher@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Lundi—Mardi—Jeudi—Vendredi :
8H30 à 12H00 - 14h00 à 17H00
Mercredi : 8H30 à 12H00

**Le Président,
Les Vice-présidents,
Les Membres du Comité Syndical,
Le Personnel**

**Vous souhaitez
Leurs Meilleurs Vœux
Pour l'année 2023**

NUMERO D'URGENCE SAUR

*A contacter en dehors des heures
d'ouverture du secrétariat du syndicat*

05 87 23 10 09



Donner les informations suivantes :

*SIAEP de Genouilly, Département du Cher,
Prestation de service.*

Quelles que nouvelles de notre Syndicat

La rentrée des vacances d'été a vu le retour de notre secrétaire Martine, dont nous nous réjouissons. Elle nous revient à mi-temps thérapeutique, avec Arlette qui est en contrat P.E.C., elles se complètent, grâce à Martine qui la guide et lui apporte de précieux conseils.

Bon travail à toutes les deux, pour le bien du S.I.A.E.P et de ses abonnés.

Nous remercions les secrétaires, Brigitte, Christelle et Florence, et les Maires des communes du syndicat qui depuis 2019 ont contribué au bon fonctionnement du syndicat.

Les travaux de l'année 2022 :

Forage du Saint Sylvain :

La poursuite de la mise en place des périmètres de protection,

La sécurisation du forage et des installations.

Une réunion est prévue avec le bureau d'études Eauxilium pour faire le point et vérifier l'avancée de toutes les préconisations à respecter. Fin des travaux prévue en 2023.

Avec les risques de pénuries d'eau, cet été, l'Agence de l'Eau nous a demandé de leur communiquer périodiquement le niveau des nappes des deux forages. Une sonde a été posée dans ce forage pour en obtenir le niveau journalier.

Forage des Sceps :

La station de chlore gazeux n'est plus aux normes. Elle va faire l'objet d'un remplacement, voté par délibération du 27 octobre 2022.

La loi Notre prévoit le regroupement des Syndicats d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Notre Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry envisage de prendre cette compétence au 1^{er} janvier 2025, l'étude est engagée.

Un important travail nous attend pour arriver au délai prévu.

Autre point crucial qu'il nous faudra résoudre, c'est l'augmentation des charges, comme toutes les communes, les entreprises et les français, concernant l'augmentation de l'énergie et plus particulièrement l'électricité. Aucune économie ne peut véritablement se faire car les factures d'électricité correspondent aux besoins exacts de fonctionnement de nos stations de pompage. Sans électricité, pas de pompage de l'eau potable, par conséquent pas d'eau au robinet de tout un chacun.

Nous ferons, bien sûr tout notre possible pour atténuer l'augmentation du prix de l'eau.

Monsieur Sébastien SIMON, Vice-président, élu en 2020, a démissionné au mois de Juillet. Monsieur Jean-Luc AUBRET a été élu 2^{ème} Vice-président en septembre 2022.

Le Président Jacques PERROT

L'HIVER ARRIVE PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE DU GEL



Réglementation :

Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité.

Il vous incombe d'en assurer la protection.

Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.

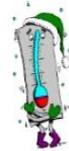
N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.

Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.

Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « le froid polaire ne s'installe » :

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau, des fuites importantes ainsi que des dégâts matériels.

Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur (également antichoc).



Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

Vos canalisations ont droit à toute votre attention :

Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.

Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).

Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.

Vos installations ont gelé, que faire ?

Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.

Le gel se constate par un simple manque d'eau.

=> Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel.

=> Dégelez votre installation : un sèche cheveux suffit, armez-vous de patience.

=> N'utilisez jamais une flamme.

*En cas d'absence prolongée n'oubliez
Pas de vidanger votre installation.*

=> Vidangez votre installation.

Détectez et réparez les fuites car elles peuvent vous coûter très cher.

Les fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.

Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.

=> Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.

=> Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.

=> Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.

=> Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.

=> Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée.

Votre réseau est bien étanche.

=> S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.



Assainissement et distribution de l'eau

Evolution de la facture d'assainissement, pour instituer une redevance d'un montant de 50 € HT.

Depuis 2022, une augmentation a été effectuée sur le prix unitaire au m³ de la consommation d'eau, passant de 1,80 € à 1,83 €.

Le prix au m³ pour la collecte et / ou traitement des eaux usées ressort à 2,20 € HT + la redevance de 50 € HT

Fibre optique

La pose et la mise en service de la fibre optique, prévue pour 2025, sera effectuée en 2023 pour les habitants de la Mornetterie, Tronçay et La Gauchère.



PROJET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES DANS LE CENTRE BOURG

Des câbles électriques et téléphoniques qui abondent dans un centre bourg, cela enlaidit le paysage.

Le SDE (Syndicat D'Energie du Cher) offre des conditions exceptionnelles de participation pour réaliser l'enfouissement de ces lignes.

C'est pourquoi nous avons travaillé avec les services de ce syndicat pour prévoir les lignes à enfouir et les conditions de financement.

Le SDE nous propose une première tranche annuelle de 330 mètres : route de Nohant jusqu'au chemin des Varennes et des tronçons des routes de Vierzon, de Graçay et de Genouilly, pour un coût total de 100 000 €, dont 20 000 à la charge de la commune.

Une deuxième tranche, de 290 mètres, ira jusqu'au lotissement des Plantes du Bourg, dans les mêmes conditions financières.

La restitution de l'éclairage public, avec 10 candélabres pour chaque tranche, reviendrait à un coût total de 36 000 € pour chacune de ces tranches, dont 18 000 à la charge de la commune.

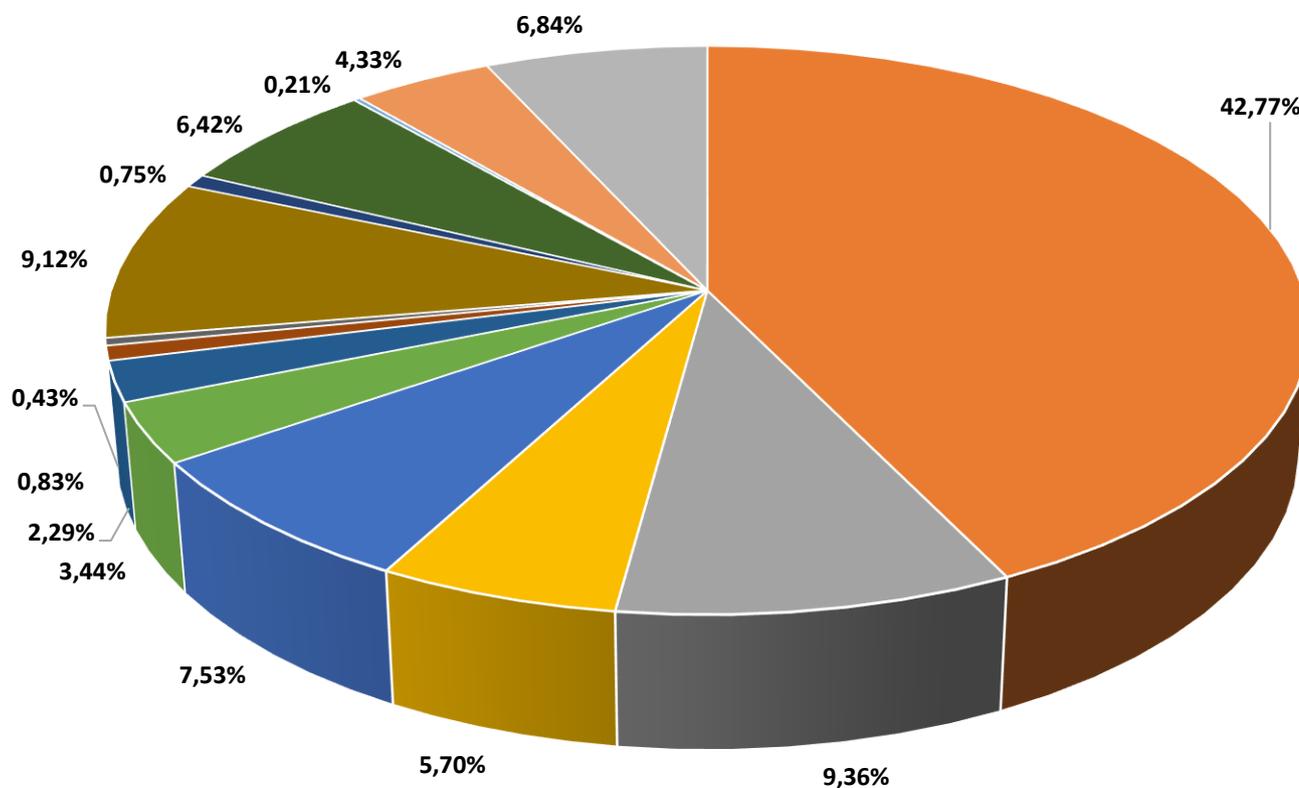
Enfin, l'enfouissement du réseau téléphonique serait entièrement à la charge de la commune : 20 000 € pour la première tranche et 16 000 pour la deuxième.

Pourrons-nous faire les deux tranches ? ou une seule ?

De toute façon, ces chiffres sont ceux du SDE et ne sont qu'indicatifs. Nous sommes dans l'attente des chiffres définitifs de l'entreprise qui sera chargée des travaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

258107€

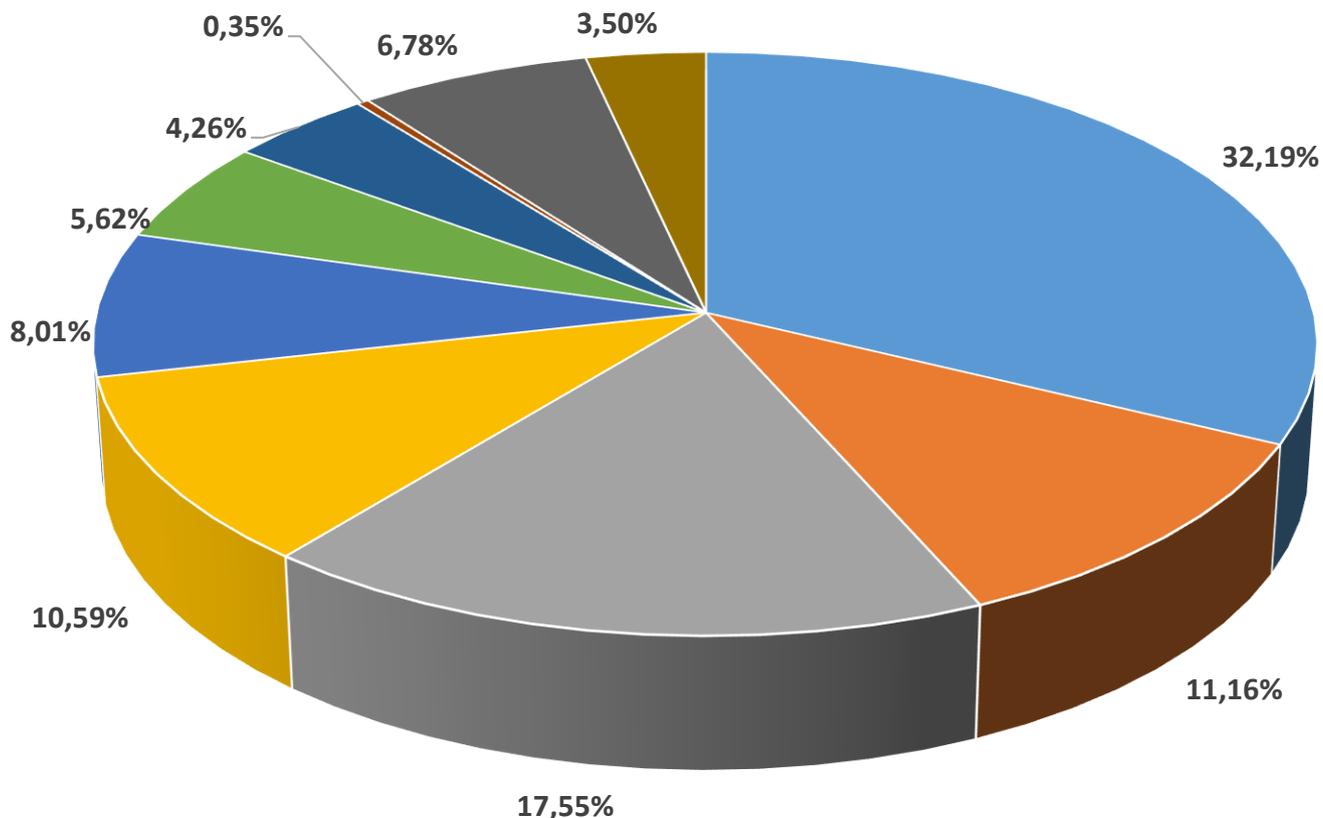


■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1- Charges de personnel et frais assimilés 42,77%
- 2 - Energie (eau-gaz-electricité-carburants) 9,36%
- 3 - entretien (réparation-maintenance-equipement) 5,70%
- 4 - Fourntures (mairie-cantine) 7,53%
- 5 - Communication (télécom-affranchissement) 3,44%
- 6 - Ecole 2,29%
- 7 - Assurances 0,83%
- 8 - Fetes et cérémonies 0,43%
- 9 - Indemnités des élus 9,12%
- 10 - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 0,75%
- 11 - Subventions à d'autres budgets communaux (assainissement et lotissement) 6,42%
- 12 - Subventions 0,21%
- 13 - Fonds de garantie 4,33%
- 14 - Disponibilités 6,84%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

258107€



- 1- Taxes foncières et d'habitation (impôts locaux) 32,19%
- 2 - DGF (Dotation Global de Fonctionnement) 11,16%
- 3 - Autres dotations de l'Etat 17,55%
- 4 - Remboursement sur rémunération du personnel 10,59%
- 5 - Versements du département 8,01%
- 6 - Excédent de fonctionnement 5,62%
- 7 - Remboursement de frais scolaires (parents) 4,26%
- 8 - Revenus des immeubles (salle des fêtes) 0,35%
- 9 - Apport des sites éoliens 6,78%
- 10 - Participation de la communauté de communes (mise à disposition de services communaux) 3,50%

INVESTISSEMENT

a. Dépenses d'investissement

- 1 - Ravalement du bâtiment mairie école 22 540,00 €
- 2 - Fonds de concours versé à la Communauté de communes 4 000,00 €
- 3 - Disponibilités 8 326,54 €

b. Recettes d'investissement

- 1 - apport communal 9907.54 €
- 2 - Subvention de l'état (40% prévue-50% obtenue) 7500.00 €
- 3 - subvention du Conseil Départemental (10% prévue-0% obtenue) 1870.00 €
- 4 - Taxe d'aménagement 1500.00 €
- 5 - FCTVA 700.00 €
- 6 - Amortissements 13389.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

1 - Fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

- 1 - Intérêts d'emprunt 9 881,72 €
- 2 - Redevance agence de l'eau 1 025,00 €
- 3 - Travaux station d'épuration 1 350,00 €
- 4 - Amortissements 19 800,00 €
- 5 - Subvention aux particuliers 2 733,00 €
- 6 - Frais du personnel 775,71 €

b) Recettes de fonctionnement

- 1 - redevance aux habitants 16 020,00 €
- 2 - Apport du Budget communal 6 864,43 €
- 3 - Subvention de la communauté de communes 1 600,00 €
- 4 - Amortissements 11 081,00 €

2 - Investissement

a) Dépenses d'investissement

- 1 -Frais bancaires (remboursement capital) 13 100,00 €
- 2 - Amortissements 14 461,00 €
- 3 - Disponibilités 54 175,16 €

b) Recettes d'investissement

- 1 - Excédent de l'année précédente 59 356,16 €
- 2 - Amortissements 22 380,00 €

BUDGET LOTISSEMENT

1 - Fonctionnement

- a) Dépenses de fonctionnement 153 619,20 €
- b) Recettes de fonctionnement 153 619,20 €

2 - Investissement

- a) Dépenses d'investissement 109 819,47 €
- b) Recettes d'investissement 151 219,20 €

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUIH)

Comme toutes les communautés, notre communauté Vierzon-Sologne-Berry est chargée d'établir un Plan local d'Urbanisme Intercommunal, c'est-à-dire de déterminer les espaces constructibles dans les 16 communes de la communauté.

Nous en sommes à la phase d'études. Vous trouverez ci-joint 2 documents de travail : les cartes du bourg (avec Imbry) et du hameau du Bois d'Olivet, le seul hameau retenu car le seul ayant plus de 20 habitations, conformément à la loi.

Les cartes ont été établies par le cabinet d'études qui travaille avec les services de la communauté. Notre conseil municipal est chargé d'apporter les modifications qu'il juge nécessaires.

La règle nationale est de construire en priorité dans les « dents creuses », c'est-à-dire les espaces libres à l'intérieur de l'agglomération, afin d'étendre le moins possible cette agglomération pour ménager les espaces agricoles qui sont de plus en plus dévorés par les grandes métropoles. Mais nous pensons qu'il n'y a pas la même urgence à mettre les villages comme le nôtre dans un carcan. On prétend même également « densifier » certaines parcelles, c'est-à-dire construire sur le terrain d'une maison existante, ce qui nous paraît totalement aberrant.

C'est pourquoi nous avons déjà fait rectifier les plans, ce qui correspond aux « parcelles identifiables éliminées » de la légende.

Lorsque le PLU sera adopté, notre carte communale sera caduque : les terrains constructibles ne seront plus forcément les mêmes.





LES CONSEILS MUNICIPAUX 2022



Le détail des comptes-rendus se trouve sur le site internet de la commune :

www.dampierre-en-gracay.com

Budget : Les comptes administratifs 2021 ont été validés à l'unanimité. Le budget 2022 préparé en commission, a également été validé à l'unanimité : budget Principal en fonctionnement à 258107€ et en investissement à 34866€ ; budget Assainissement en fonctionnement à 35565€ et en investissement à 81736€ ; budget Lotissement en fonctionnement à 153619€ et en investissement à 151219€ (sur-équilibre).

Taxes et redevances : Pas de hausse de la Taxe foncière de la part de la commune sur 2022. Création d'un abonnement annuel de 50€ pour limiter le déficit.

Travaux effectués en 2022 : Ravalement du bâtiment mairie-école, réparation de la sortie des eaux usées de la salle des fêtes, mise en place d'un capteur de CO2 à l'école, installation de volets en bois à l'arrière de l'école, réparation de la porte de cuisine de la cantine, mise en conformité des installations gaz et électricité des bâtiments communaux, remplacement de radiateurs dans la salle des fêtes et la salle des Associations, réfection de la place centrale du lotissement des Vignes et du chemin des Chaumes, taille des haies encombrantes en bord de routes communales, gainage inox de la conduite de gaz en sortie de citerne, révision de la chaudière, mise en place de panneaux routiers manquants, remplacement de l'écusson République Française et des drapeaux de la mairie et du monument aux morts, et restauration du monument, installation d'un lampadaire manquant en bout du chemin des Varennes, abattage des arbres morts aux Marnières, réaménagement des étagères et aération des toilettes de l'école, installation de la fibre optique dans le bourg et les hameaux proches du bourg.

Achats : Achat par la commune d'un terrain de 800 m² au centre-bourg derrière le lavoir, d'un capteur de CO₂ pour l'école, d'une petite tondeuse à gazon. Grosse augmentation des prix du gaz.

Les éoliennes : Un nouveau projet éolien est en cours d'étude par la Sté Vensolair au lieu-dit La Vergère. Il s'agit de 4 « aéro-générateurs » de 4 à 4,5 MW, donc près de deux fois plus puissants que les autres. Il y aura une seule machine sur Dampierre. Construction en 2027-2028. Ce projet a été validé.

Lotissement des Plantes du Bourg : Construction d'une maison en cours sur le lot n°2 et vente du lot n°3.

Projets pour 2023 : Réfection de voies communales : route d'accès au lotissement des Vignes, la rue Froide, derrière la mairie, et la route de la Gardonnerie, sur 200 mètres à partir du carrefour de la départementale ; enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le centre-bourg ; aménagement des Marnières en aire de sports ; revêtement de sol de la cour mairie-école, avec suppression du vieil arbre presque mort, replantation d'arbustes, aire de jeu, et barrières de sécurité sur les murets hauts ; installation de la fibre optique à la Mornetterie, Tronçais et La Gauchère.

Personnel municipal : la durée hebdomadaire de travail de l'agent d'entretien a été passée à 30 heures par semaine au lieu de 25. Fourniture de repas validée pour la secrétaire de mairie et l'employée cantine-ménage-garderie, en période scolaire. Contrat de stagiaire à notre employée cantine-ménage-garderie, à titulariser après un an, et contrat de non-titulaire pour l'agent d'entretien. Notre secrétaire procédera en début 2023 au recensement de la population.

Ecole et cantine : Suite à la loi EGALIM exigeant 50 % de produits bio dans les cantines, et la hausse des prix des produits alimentaires, le prix du repas est passé de 3,90€ à 4,05€ pour la commune. La répercussion de prix aux parents se fera à partir de janvier 2023, en accord avec la cantine de St-Georges. Notre école n'ayant pas obtenu de nouveau contrat aidé, l'accompagnement du car scolaire du soir est assuré par les élus depuis juin. La fête de Noël de l'école s'est tenue à Dampierre cette année.

Suppression de la régie cantine & garderie, pour facturation en fin de mois et recouvrement par le Trésor Public.

Communauté de Communes (CdC) : Mise en conformité et approbation des nouveaux statuts du fait de l'entrée de nouvelles communes ; nouvelle convention d'urbanisme validée ; retrait du bureau d'études Altereo travaillant sur le PLUIH, et remplacement par le nouveau BE Atopia.

Subventions accordées : nous avons alloué 50€ pour l' APE Tourniquet, la Fondation du Patrimoine, aux Amis de la Bibliothèque du Cher, à l'association Sclérose en plaques, et au musée de la photo de Graçay.

Divers : Pas d'extinction de l'éclairage public des chemins communaux la nuit ; prêt de la salle des fêtes pour les ostéopathes renouvelé ; défibrillateur en panne, remise en état selon devis validé; motion de soutien à l'hôpital de Vierzon ; désignation d'un correspondant « incendie & secours » en liaison avec les pompiers ; pas de possibilité d'ouvrir la garderie à 7h le matin, maintenue à 7h30 à Dampierre.



**TOUS LES
EMBALLAGES ET
TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT**

**LE TRI
DEVIENT
SIMPLE**

- 100%** des emballages en plastique
- 100%** des emballages métalliques
- 100%** des emballages en carton et papier

DES QUESTIONS ?
Contact : Tél : 02 48 71 35 78 - ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr

www.cc-vierzon.fr

CITEO

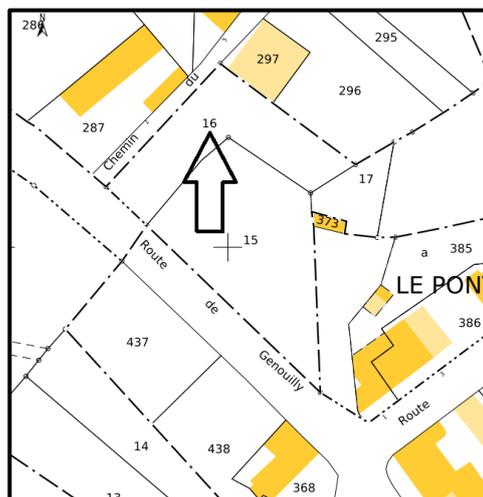
**vierzon
sologne
berry**
communauté
de communes

ACHAT DE TERRAIN PAR LA COMMUNE DANS LE CENTRE BOURG

En mai dernier, la commune a reçu une proposition d'acquisition d'un terrain d'une surface de 800 m² au prix de 1 euro symbolique.

Cette proposition a été acceptée lors du conseil municipal en juin. Cet achat, perçu comme une opportunité pour la commune est situé près du lavoir du bourg.

La régularisation de cette vente a eu lieu en octobre.



LOTISSEMENT LES PLANTES DU BOURG

Le lotissement des plantes du bourg est le deuxième de notre commune. L'inauguration avait eu lieu en avril 2017. Il contient 6 lots, l'un de 650 m² et les autres entre 800 et 850 m² au prix de 15 euros le m².

Le lot numéro 1 a été vendu en décembre 2018 et la construction avait débuté en 2019.

Un deuxième lot a été vendu en 2021. La maison est en cours de construction

Les lots numéros 3 et 6 sont actuellement en cours de vente chez le notaire.

Il reste deux lots à vendre.





Recensement de la population 2023

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, Dampierre-en-Graçay réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du

19 JANVIER 2023

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 27 janvier 2023

Contactez la commune : Mairie de Dampierre-en-Graçay 02.48.75.32.42

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Il est intéressant pour la mairie de savoir si la population rajeunit ou vieillit à Dampierre-en-Graçay, si le patrimoine s'enrichit, si l'emploi se développe, si les déplacements s'intensifient et quelles sont les villes et villages voisins qui attirent.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Par exemple, grâce au dernier recensement, nous avons pu réaliser un regroupement pédagogique et sauver notre école.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Madame Nadège RHIT (agent recenseur et coordonnateur) à la mairie de Dampierre-en-Graçay au 02.48.75.32.42

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

DAMPIERRE-EN-GRAÇAY ■ Une cérémonie a eu lieu vendredi soir pour mettre à l'honneur le maire de la commune **Henri Letourneau honoré pour ses vingt ans de mandat**

Le maire de Dampierre-en-Graçay, Henri Letourneau, a été honoré, vendredi soir, pour ses vingt années déjà passées à la tête de l'équipe municipale.

Il a été élu maire en 2001, après avoir été conseiller municipal. Il avait en face de lui une liste d'opposition aux élections de 2008 et 2014 et n'en avait plus en 2020.

Henri Letourneau se réjouit que des femmes aient de plus en plus intégré l'équipe au fil du temps et qu'il n'y a jamais eu de démission d'un conseiller pour



HOMMAGE. Le maire Henri Letourneau (à droite) a été mis à l'honneur.

désaccord. À 77 ans, il se donne encore quatre ans pour poursuivre son engagement et continuer à transformer l'image du village.

C'est Jean-Pierre Charles, conseiller départemental, qui lui a remis sa médaille, accompagné de Delphine Piétu, conseillère départementale, et Fabien Bernagout, représentant François Dumon, président de Vierzon Sologne Berry.

« Henri est un fils du peuple, il s'est forgé dans le travail, la connaissance, le respect, la Ré-

publique. Il est un historien local qui révèle ce qu'est notre territoire. Il a aussi travaillé sur la mémoire industrielle de Vierzon et il a fait que nos histoires deviennent des histoires communes », a souligné Jean-Pierre Charles. Et d'ajouter : « Tu as contribué à la modernité de la commune et tu t'es toujours battu pour son école ».

Son épouse, soutien de l'ombre a également été honorée. Le maire, très ému, a reçu des cadeaux et invité tout le monde autour d'un pot de l'amitié. ■

Réfection des routes communales



Comme tous les ans, nous faisons procéder à la réfection de chemins communaux et routes communales; cette année 2022 a concerné l'esplanade du lotissement des Vignes, ainsi que le chemin des Chaumes.

Pour l'année 2023, sont prévus la route d'accès du lotissement des Vignes, la rue Froide, derrière la mairie pour un meilleur accès aux handicapés, ainsi que la route de la Gardonnerie, sur 200 mètres environ, à partir du carrefour d'Imbry.

Cette réfection des routes est prise en charge à 80 % par la Communauté de Communes. Il reste donc 20 % à notre charge. Les devis sont attendus sous peu.

Ces travaux seront effectués en 2023.

Rapports Commune -Communauté

L'entretien de certains éléments communaux sont à la charge de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, mais celle-ci pratique parfois ce que l'on appelle une délégation de services, c'est-à-dire que ces éléments continuent d'être entretenus par la commune, moyennant une participation financière de la communauté.



Ainsi, désormais :

-les lavoirs (lavoir du bourg et lavoir de La Folie) seront entretenus (bâtiments et abords) par la commune, qui recevra pour cela 1000 € par an de la communauté.

-les accotements des routes communales (Le Bois d'Olivet, Imbry, le Carroir Farineau, les chemins des Varennes, du Pont, des Chaumes) seront tondues par notre agent d'entretien sur 5 656m linéaires en 92h85 par an pour 3310,10 € versés par la communauté.

D'autre part, à partir de 2026, l'eau, potable et assainie, sera gérée par les communautés et non plus par les communes ou les syndicats de communes. Cela nécessite de longues études préalables, que la communauté Vierzon-Sologne-Berry a déjà engagées afin d'être prête dès 2025.

Gendarmerie

Du nouveau attendu en 2023 à la Gendarmerie Nationale. Le ministre de l'Intérieur a annoncé, lors de sa visite, la création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national.

Ces nouvelles brigades seront composées de 6 à 8 gendarmes, dont le recrutement a déjà commencé.

Le 17 novembre 2022, une réunion entre les élus d'une part, et Monsieur le Préfet du Cher, Madame la Sous-préfète, et les officiers de gendarmerie locaux d'autre part, et concernant notre secteur, s'est tenue à Vignoux-sur-Barangeon.

Leur rôle sera essentiellement la prévention et le traitement de la délinquance, en zone Gendarmerie. La ville de Vierzon n'est donc pas concernée par ce projet.

Sur les 200 nouvelles brigades, nous pouvons en espérer deux ou trois pour le département du Cher.

Ces brigades peuvent être de deux natures : brigades fixes ou brigades mobiles.

Les brigades fixes nécessitent une caserne, bureaux et logements, à construire ou à rénover ; les brigades mobiles demandent des véhicules de type camping-cars aménagés. Ces dernières ont pour objectif un déplacement permanent dans leur secteur, et une meilleure proximité des habitants.

Il appartient donc aux communes intéressées, de monter un dossier chiffré et convaincant sur cette délinquance avant la fin 2022, et de justifier, avec l'aide des services de la préfecture et de la gendarmerie, le besoin réel de ce renfort.

La délinquance dans notre zone est plutôt en recul. La gendarmerie de Graçay est proche de Dampierre. Il est peu probable que nous puissions justifier, avec des communes voisines, une demande en ces sens.

Réjouissons-nous quand-même de cette mise en place et souhaitons aux nouvelles brigades tout le succès possible.



Repas des Anciens 2022

Après deux ans d'interruption pour cause de Covid, le repas des Anciens s'est tenu le 4 décembre 2022.

Nous avons retrouvé les airs d'accordéon de Madame Sylvie FUTRAK et la bonne cuisine de Marie et Bruno BOUFFETIER du Café des Sports de Rouvres Les Bois. Le tout s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance pour cet après-midi festif. Nous étions 30 convives, âgés de plus de 65 ans pour la plupart. Les plus de 70 ans qui n'étaient pas présents à ce repas recevront avant Noël un colis copieux et les personnes de la commune se trouvant en maison de retraite ne seront pas oubliées : elles auront une boîte de chocolats.



Projet d'aménagement des Marnières

La commune possède un agréable espace dit « sport-loisirs des Marnières », lieu de promenade et de jeux apprécié.

Il y a lieu un terrain de basket-hand-ball, un terrain de pétanque, une table de ping-pong, un kiosque avec eau et électricité et des toilettes.

Pour vous satisfaire, les jeunes en particulier, nous voudrions faire plus et mieux, c'est-à-dire réaliser ce qu'il est convenu d'appeler un City-stade, comme des communes voisines l'ont déjà fait.

Cela implique de faire du terrassement, de créer un sol solide, d'installer un revêtement adéquat et d'entourer le site de barrières.

Le coût est important : plusieurs dizaines de milliers d'euros. On devrait pouvoir compter sur une subvention de l'Etat, une de la Région Centre-Val de Loire et un fonds de concours de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry. L'objectif serait un financement communal n'excédant pas 20%

Tel est le projet que nous espérons réaliser.



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le climat est, comme vous le savez, devenu une source d'inquiétude. Le réchauffement climatique, provoqué par les émissions de gaz à effet de serre, constitue une menace pour les générations futures, et même pour les nôtres.

Le dérèglement climatique induit incendies, sécheresse, inondations. Les forêts se dégradent, alors qu'elles stockent des gaz néfastes.

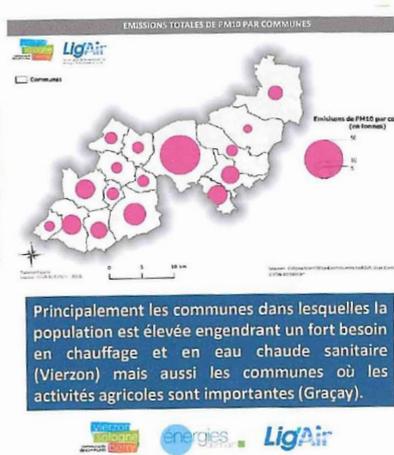
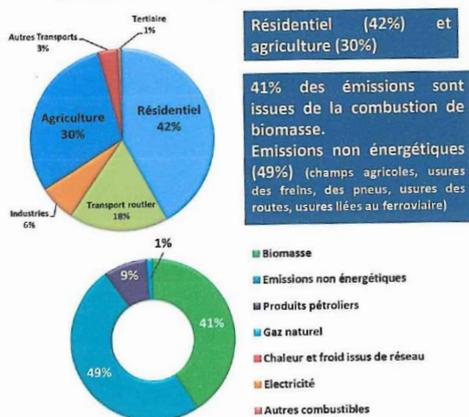
Aussi, les communautés de communes ont pour mission d'établir de Plans Climat Air Energie Territoriaux. Notre communauté Vierzon-Sologne-Berry est à l'œuvre. Voici quelques-unes des cartes établies dans ce contexte par le cabinet d'études Lig'Air.

On peut constater que notre commune figure parmi celles qui ont le plus fort taux de « précarité énergétique », dû aux dépenses de carburant : notre parc automobile est important, car nombre d'habitants se déplacent pour aller au travail.

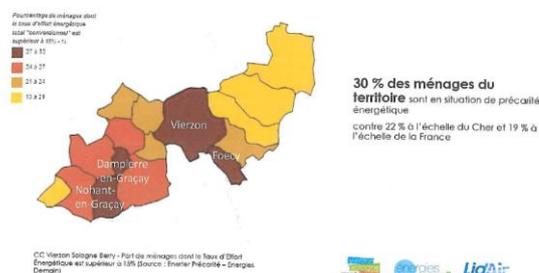
Nous n'émettons que peu de gaz à effet de serre, notre population étant limitée.

Par contre, l'émission de particules en suspension est assez importante, l'activité agricole comptant beaucoup sur notre commune.

LES PARTICULES EN SUSPENSION PM₁₀



LA PRECARITE ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE



ÉMISSIONS DE GES

